

# La première digue portuaire houlomotrice ne verra pas le jour en 2025 à Audierne

Pascale Paoli Lebailly

La digue portuaire innovante Dikwe, productrice d'énergie renouvelable grâce à la force des vagues, ne verra pas le jour en 2025 à Audierne. Le groupe de construction rennais Legendre, à l'initiative de ce projet de démonstrateur, renonce à cette option, après une réunion publique houleuse. Les élus de la région et le maire dénoncent un recul face aux enjeux de souveraineté énergétique du territoire. D'autres sites bretons sont envisagés.

Douche froide pour les élus de la Région Bretagne et le maire d'Audierne : le groupe Legendre a annoncé le 23 octobre l'abandon, momentanément, du projet Dikwe à Audierne (Finistère).

Ce démonstrateur de digue portuaire intégrant un dispositif de production d'énergie grâce à la puissance des vagues, ne verra pas le jour à Audierne en 2024-2025.

Alors que les objectifs nationaux pour 2030 sont fixés à 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute, l'énergie houlomotrice présente pourtant un vrai potentiel en Bretagne. La Région porte d'ailleurs « une volonté politique forte de souveraineté énergétique grâce à un mix reposant sur quatre technologies : marémotrice, hydrolienne, houlomotrice et éolienne » a réagi Daniel Cueff, vice-président à la mer & au littoral, dans un communiqué.

## Manque d'adhésion des habitants

Initié en 2020 par le groupe de construction rennais Legendre, avec Geps Techno à Guérande (Loire-Atlantique) et l'Ifremer, le projet avait été validé au printemps 2023 par des tests en bassin et une première expérimentation à échelle 1/4 en rade de Brest. En juillet dernier, le groupe Legendre indiquait lui-même, lors d'une réunion publique à Audierne Esquibien, l'installation sous deux ans de ce démonstrateur à énergie positive, à échelle 1.

Fort d'un rendement énergétique moyen de 40% par vague, cette digue houlomotrice aurait pu alimenter plusieurs centaines de foyers en électricité.

L'ambiance tendue de la réunion du 12 juillet explique principalement le ressac. Face aux contestations et aux inquiétudes d'une partie des habitants sur le risque d'ensablement du port, sur l'environnement, voire sur la baisse des prix des maisons donnant sur la digue, le groupe de construction a préféré jeter l'éponge.

« Cette décision n'est pas liée à des problèmes environnementaux ou d'autorisation mais l'extension de la digue existante à Sainte-Evette n'a pas suscité l'adhésion localement » reconnaît Quentin Henry, directeur du projet Dikwe au sein du groupe Legendre, interrogé par la presse régionale. « Le projet global n'est pas abandonné, il s'agit d'un changement de site » se contente-t-il d'indiquer, soulignant que son groupe, acteur breton de la construction, de l'immobilier et de l'énergie, recherche une franche adhésion envers cette infrastructure portuaire. »

## « L'innovation demande de la persévérance »

Conçue comme une digue de protection à double fonction, à la fois contre l'érosion et capable de capter l'énergie de la houle, l'unité de 40 à 50 mètres linéaires pourrait être déplacée ailleurs. Plusieurs autres sites sont envisagés en Bretagne.

Pour autant, ce renoncement a pris les élus régionaux et le maire de cours. « Nous déplorons qu'aucun débat n'ait pu être organisé sur ce sujet d'importance pour l'avenir de notre souveraineté

énergétique » ont aussi dénoncé dans un communiqué commun, Gaël Le Meur, conseillère régionale et présidente du conseil portuaire d'Esquibien et Gurvan Kerloc'h, maire d'Audierne.

« L'innovation demande de la persévérance, qui plus est quand il s'agit d'enjeux énergétiques majeurs pour l'avenir de notre territoire » observe pour sa part Loïc Hénaff, conseiller régional et référent sur le territoire du Cap Sizun.

Soutenu par l'Ademe et les régions Bretagne et Pays de la Loire, le projet Dikwe représente un investissement global de plusieurs millions d'euros.

### **Le Cap-Sizun, pas une « carte postale » pour la promotion immobilière**

« Des craintes irrationnelles ont conduit à l'abandon d'un projet porteur de sens pour un territoire maritime excentré comme le nôtre » ajoute Gurvan Kerloc'h. « Le Cap-Sizun n'est pas qu'une carte postale : il veut rester un lieu de vie et, pourquoi pas, d'expérimentation. La promotion immobilière portée par le tourisme ne doit pas être notre seule voie de développement » tranche-t-il.

À Audierne, d'autres technologies, comme les systèmes houlomoteurs « bords à quai », offrent des perspectives en matière d'énergie décarbonée. La collectivité régionale ne ferme cependant pas la porte à la technologie Dikwe.

Alors qu'YS Énergies Marines Développement cherche à développer un parc houlomoteur Plougrescant en Côtes d'Armor, le groupe Legendre pourra répondre aux prochains appels à projets déployés par le Conseil régional pour développer la production d'énergie houlomotrice dans ses ports. En avril dernier, le plan d'affaires des créateurs de Dikwe tablait sur l'installation de 300 mètres linéaires de digues portuaires à cinq-sept ans.